



RAPPORT ANNUEL 2023 du  
service public de prévention et  
de gestion des déchets  
ménagers et assimilés



**GATINE  
RACAN**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

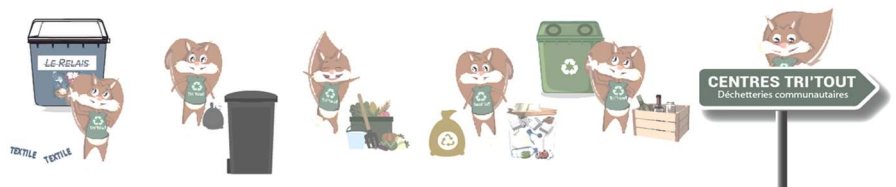
Service Environnement  
Communauté de Commune Gâtine Racan

# Gestion des Déchets Ménagers sur le Territoire de la CC Gâtine-Racan

---

La Collectivité Gâtine-Racan assure depuis 2000, la collecte des déchets ménagers par le biais d'une prestation de service.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de Communes ne gérait les déchets que pour la partie ex-Gâtine Choisilles. L'ex-partie Pays de Racan était avant cette date, gérée par le SMIOM de Couesmes. Ce syndicat, qui portait également la compétence « collecte et traitement » des déchets ménagers sur certaines communes de la CC Touraine Ouest Val de Loire, a été dissout au 31 décembre 2019.



# SOMMAIRE

## Situation 2023

5

- ▶ Présentation du territoire -----p.5
- ▶ Compétences et moyens humains -----p.8
- ▶ Moyens matériels -----p.9
- ▶ Bilans tonnages -----p.13

## Sensibilisation prévention

19

## Les déchetteries

24

## Indicateurs financiers

28

## Le futur

32

## Lexique

35

# Situation 2023



## Présentation du territoire

### 1. Champ d'action

La Communauté de Communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dès sa création.

Au 1er janvier 2017, les Communautés de Communes de Gâtine Choisilles et Pays de Racan ont fusionné pour former la Communauté de Communes de Gâtine Choisilles-Pays de Racan.

La Communauté de Communes de Gâtine Choisilles-Pays de Racan se compose de 19 communes et se situe au nord de la métropole tourangelle.

La collectivité est classée par l'ADEME en typologie « rural dispersé ».

L'évolution de la population municipale INSEE montre une croissance importante sur tout le territoire (+ 5,2 %). La hausse de la population est très marquée sur l'ex. CCGC (+ 6,9 %), ce qui démontre le caractère très attractif de ce secteur, situé à proximité de Tours.

La répartition de la population sur le territoire n'est pas uniforme. Saint-Roch présente la plus forte densité de population du territoire avec 269 hab./km<sup>2</sup>, loin devant les autres communes. Le reste du territoire est beaucoup plus rural.

Une grande partie de l'ex. CCGC présente une densité de population supérieure à 50 hab./km<sup>2</sup>, mais inférieure à la moyenne nationale (100 hab./km<sup>2</sup>).

Excepté pour la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais, l'ensemble des communes de l'ex. CCPR ont une densité de population comprise entre 10 et 50 hab./km<sup>2</sup>.

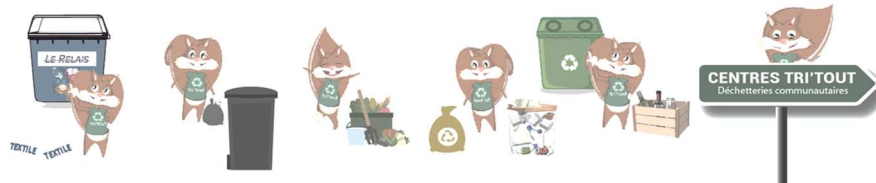


Superficie  
507.03 km<sup>2</sup>

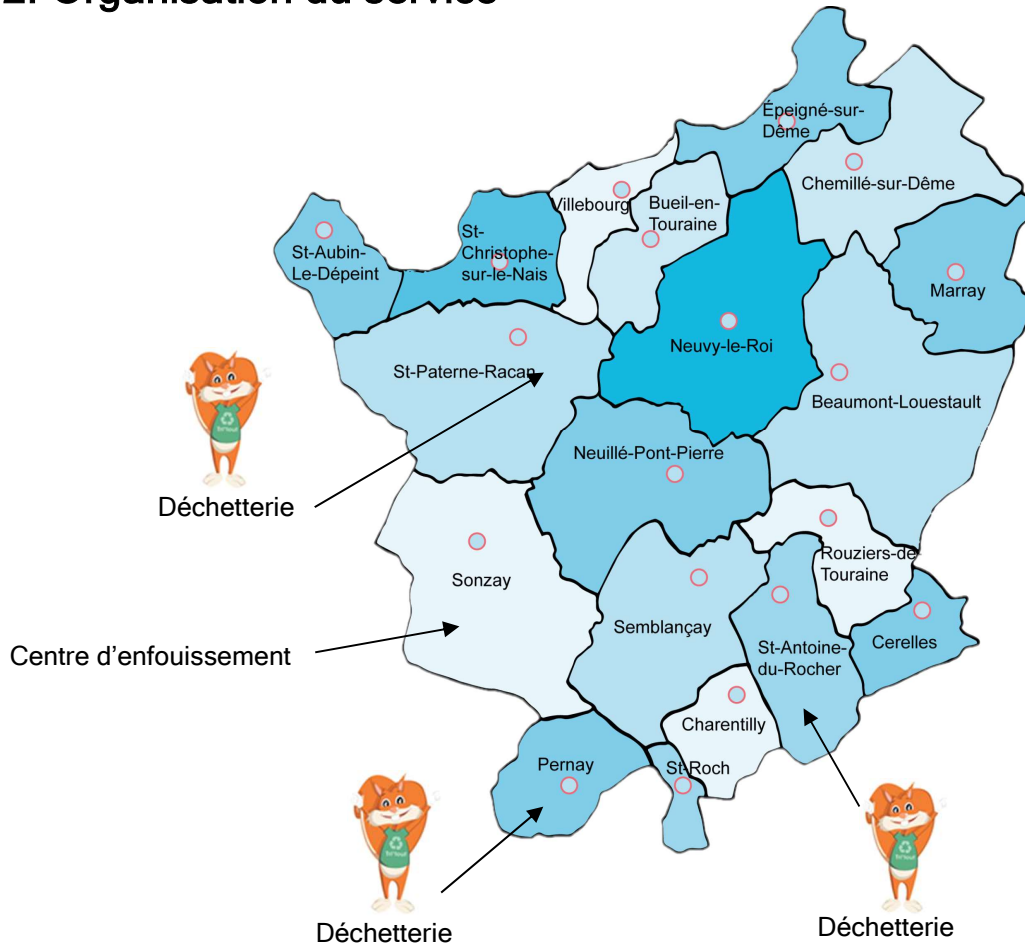
19 Communes



Populations  
22 611 hab

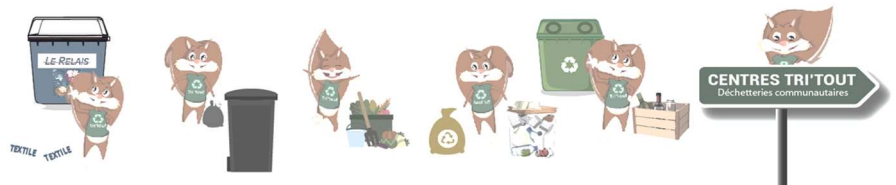


## 2. Organisation du service



Le tableau ci-dessous présente l'organisation générale dans son ensemble :

	OMr	VERRE	MULTIMATERIAUX	DECHETTERIES
COLLECTE	<b>PAP - PdR - C1 - Bacs - Sacs rouges</b> (pour les cas particuliers et la surproduction ponctuelle) - <b>Prestation</b>	<b>AV</b> (colonnes aériennes et enterrées) - <b>Prestation</b>	<b>PAP - PdR - C1 - Bacs - Sacs jaunes</b> - <b>Prestation</b>	<b>3 Centres Tri'Tout</b> Gardiennage en <b>Prestation</b>
TRANSFERT TRAITEMENT	<b>Enfouissement</b> Sonzay	<b>Transfert</b> déchetterie <i>St Antoine du Rocher</i> <b>Repreneur</b>	<b>Transfert</b> Sonzay <b>Centre de Tri</b> <i>ValorPôle (Le Mans)</i>	<b>Tout-venant Enfouissement</b> Sonzay <b>Déchets verts Compostage</b> <i>Charentilly</i> <b>Gravats Valorisation matière</b> Sonzay



### 3. Composition du territoire



Le territoire est très majoritairement composé de communes rurales (16 communes), avec quelques communes de typologie « mixte » (Cérelles, Charentilly et Saint-Roch). De fait, la CCGCPR présente au global une typologie « rural dispersé », caractérisée par un habitat peu dense ainsi qu'un habitat majoritairement en logements individuels.

Les résidences secondaires présentent une part peu élevée des logements avec 5 % : le nombre d'usagers collectés par le service de gestion des déchets est stable tout au long de l'année.

La part des appartements parmi les logements est faible (6 %), avec 13 communes en-dessous des 5 %. Avec respectivement 18 % et 14 % d'appartements, Neuillé-Pont-Pierre et Neuvy-le-Roi concentrent 45 % des logements collectifs de la collectivité.

Répartition de la population

Zone\_agglo

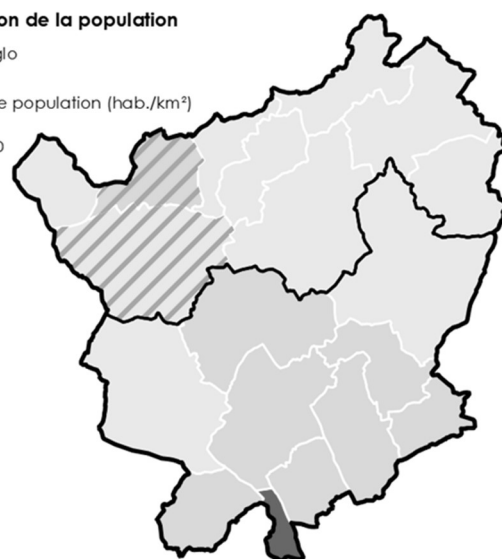
✓ Oui

Densité de population (hab./km<sup>2</sup>)

0 - 50

50 - 100

270



En fonction des répartitions de population et des contraintes techniques, les usagers du service sont collectés pour les Ordures Ménagères et le tri sélectif en porte à porte ou en point d'apport volontaire.



Les jours de collecte sont :

	OM
Jour Habituel	Communes
Lundi	Cérelles, Pernay, St Aubin le Dépeint, St Christophe sur le Nais, St Roch
Mardi	Beaumont-Louestault (partie Louestault), Charentilly, Chemillé sur Dême, Epeigné sur Dême, Marray, Semblançay
Mercredi	St Antoine du Rocher, St Paterne Racan
Jeudi	Bueil en Touraine, Neuillé Pont Pierre, Neuvy le Roi, Sonzay, Villebourg
Vendredi	Beaumont-Louestault (partie Beaumont), Rouziers de Touraine

	CS
Jour Habituel	Communes
Lundi	St Aubin le Dépeint, St Christophe sur le Nais
Mardi	Charentilly, Chemillé sur Dême, Epeigné sur Dême, Marray, Semblançay
Mercredi	St Antoine du Rocher, St Paterne Racan, Pernay, St Roch
Jeudi	Bueil en Touraine, Neuillé Pont Pierre, Neuvy le Roi, Sonzay, Villebourg
Vendredi	Beaumont-Louestault (partie Beaumont), Rouziers de Touraine, Cérelles





## Compétences et moyens humains

La Communauté de Communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dès sa création, elle se définit comme suit dans ses statuts :



### Déchets ménagers :

Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;

Centre Tri'Tout et Centre de tri : étude, réalisation et gestion (directe ou déléguée) ;

Promotion des actions de tri sélectif et de réduction des déchets à la source ;

Sensibilisation scolaire et tout public.



### Le Service déchets est intégré

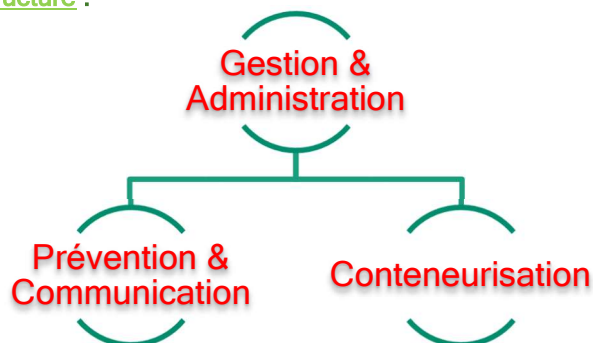
#### dans le Service Environnement :

Il est composé d'une assistante technique, d'une assistante administrative, d'une technicienne environnement/agenda 21, d'un technicien rivière, d'un gardien de déchetterie et d'un responsable de service.



### L'organigramme ci-dessous présente sa

structure :



La liste ci-dessous reprend, par pôle, les moyens en Equivalent Temps Plein (ETP) affectés à la gestion des déchets par la CCGCPR :

#### Gestion et Administratif (2,4 ETP) :

- + Responsable du service Environnement (0,5 ETP) ;
- + Assistante technique (0,7 ETP) ;
- + Assistante administrative (0,9 ETP)
- + Technicienne Environnement et Agenda 21 (0,1 ETP) ;
- + Service facturation/réclamation de la CCGR (0,2 ETP)

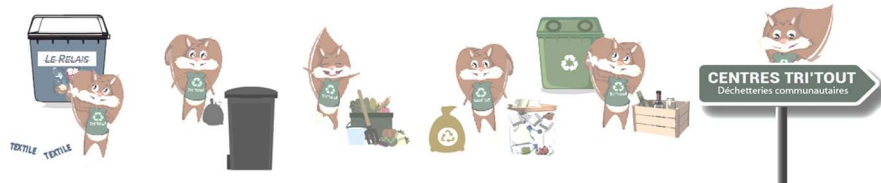
#### Conteneurisation (0,25 ETP) :

- + Assistante technique (0,1 ETP) ;
- + Agent des services techniques (0,15 ETP) ;

#### Prévention et Communication (0,45 ETP) :

- + Assistante technique (0,1 ETP) ;
- + Technicienne Environnement et Agenda 21 (0,35) ;

Au total, ce sont 3,1 ETP qui sont directement mobilisés par la collectivité pour la gestion des déchets. A cela s'ajoute des contrats de prestation de service pour la collecte, les déchèteries et le traitement. De fait, l'une des principales missions du pôle Gestion et Administration est d'assurer le suivi et le renouvellement des marchés.





# Les moyens matériels

## 1. Les Points d'Apport Volontaire (PAV)

		FLUX DE DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE						
		VERRE	PAPIERS EMBALLAGES	DECHETS VERTS	NON RECYCLABLES	TEXTILES	DECHETS DANGEREUX	CARTON
CONTENANTS	NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	74	1	3	3	17	3	3
	TYPE DE CONTENANTS	COLONNES	BENNES EN DECHETTERIE	BENNES/ALVELO LES EN DECHETTERIE	BENNES/ALVEOLES EN DECHETTERIE	COLONNES	LOCAL VEROUILLE	BENNES EN DECHETTERIE
	TONNAGE COLLECTE MENAGER	1 041,43	72,61	2 779,59	1 521,42	10,33	239,43	272,75



### La Collecte du verre :

La collecte des points d'apport volontaire dédiés au verre est assurée en prestation par l'entreprise Suez, à travers deux contrats (pour l'ex.CCGC et l'ex. CCPR).

Le tableau ci-dessous présente la dotation en colonne par commune :



On dénombre sur le territoire 61 Points d'Apport Volontaire (PAV), dédiés à la collecte du verre, pour un total de **74 colonnes** (entre 1 et 4 colonnes par point). La grande majorité des colonnes sont aériennes, et l'on compte 9 colonnes enterrées, toutes situées sur l'ex. CCGC. Il y a quelques années, les contrats de collecte du verre incluait également l'entretien des colonnes, ce n'est plus le cas.

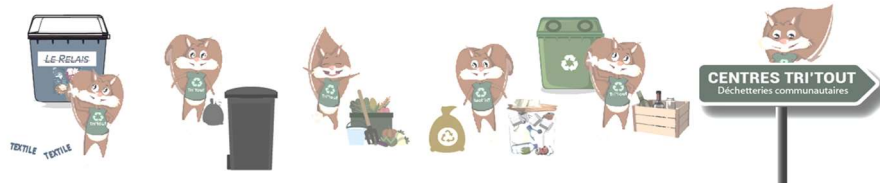


Au regard du nombre d'habitants par colonne de verre, l'ex. CCPR (238 hab./col) est mieux dotée que l'ex. CCGC (319 hab./col). Les colonnes à verres sont nettoyées une fois par an.



A partir de septembre 2016, le transfert du verre a été relocalisé sur le territoire, directement au centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher avant réexpédition vers les verriers.

Commune	Nb. de colonnes
Beaumont	3
Bueil-en-Touraine	1
Cerelles	3
Charentilly	4
Chemillé-sur-Dême	3
Épeigné-sur-Dême	1
Louestault	3
Marray	2
Neuillé-Pont-Pierre	9
Neuvy-le-Roi	3
Pernay	4
Rouziers-de-Touraine	4
Saint-Roch	4
Semblançay	4
Sonzay	6
St-Antoine-du-Rocher	7
St-Aubin-le-Dépeint	2
St-Christophe/le-Nais	4
St-Paterne-Racan	6
Villebourg	1
	<b>74</b>



## 2. La collecte en porte à porte (PàP)

- Côté usagers



Pour les ordures ménagères, les foyers du territoire sont équipés d'un bac dont le litrage correspond à la composition du foyer.

**Seules les ordures ménagères déposées dans les bacs fournis par la Communauté de Communes.**

La collecte sélective est effectuée en sacs jaunes distribués par les mairies. Certains particuliers se sont équipés de leur propre bac à couvercle jaunes (15% des foyers).

FOYER (Nbre de personnes)	BAC (Litres)
1	80
2 à 3	140
4	180
5	240
habitat collectif	au cas par cas

TYPE DE DECHETS COLLECTES EN PORTE-à-PORTE		
	OMr	RECYCLABLES SACS
POPULATION DESSERVIE	21 493	21 493
TONNAGE ANNUEL	3 235,60	1 177,51
DISTANCES PARCOURUES POUR LA COLLECTE	63 606	63 606
COULEUR DU BAC CONCERNE	Vert ou Noir	Jaune



**Les ordures ménagères et le tri sélectif** sont collectés par des bennes monoflux sur la partie Gâtine (1 benne par flux) et des bennes bi-flux sur la partie Racan (1 compartiment par flux sur chaque benne).

Après stockage dans des bennes spécifiques sur le quai de transfert de Sonzay, les emballages recyclables sont acheminés au Centre de Tri ValorPôle 72 au Mans. Une partie de la collecte sélective a cependant été déposée en fin d'année 2023 au nouveau centre de tri de Parçay-Meslay (SPL Tri Val de Loir) à son ouverture.



Le tableau ci-dessous présente un aperçu de caractéristiques relatives au comportement des usagers, basé sur les données collectées lors des suivis :

	Flux	Taux de présentation (bacs et sacs)	Taux de remplissage (bacs)
Ex. CCGC	OMr	87%	54%
	Multi	82%	68 % (concerne les 20 % des usagers en bacs)

*N.B. : Le taux de remplissage représente le pourcentage de remplissage du bac lorsqu'il est présenté pour la collecte. - Le taux de présentation correspond au pourcentage d'usagers qui présentent leur bac/sac lors de la collecte*



La très grande majorité des usagers en sacs ne présentaient qu'un seul sac lors de la collecte avant l'extension des consignes de tri. Le volume a presque doublé après le passage des extensions en octobre 2021.



La collecte est réalisée 1 fois par semaine. Seule la maison de retraite de Semblançay (toute l'année) et le camping de Sonzay (en période estivale) sont collectés deux fois par semaine.

TYPE DE DECHETS COLLECTES EN PORTE-à-PORTE		
	OMR	Recyclables sacs
Période annuelle	1 x par semaine	1 x par semaine



- Côté prestataire



Le tableau suivant résume les différentes caractéristiques des collectes :

	Flux	Mode de collecte	Fréquence de collecte	Prestataire
Ex. CCGC	OMr	Mono-compartmenté	C1	Ourry
	Multi	Mono-compartmenté	C1	Ourry
Ex. CCPR	OMr	Multi	Bi-compartmenté	Suez

*N.B : Il n'y a pas de tournées spécifiques pour les professionnels : ils sont collectés sur les mêmes tournées que les particuliers.*

### Le haut le pied

Du fait du caractère très rural du territoire, le haut le pied tient une part importante lors des collectes :

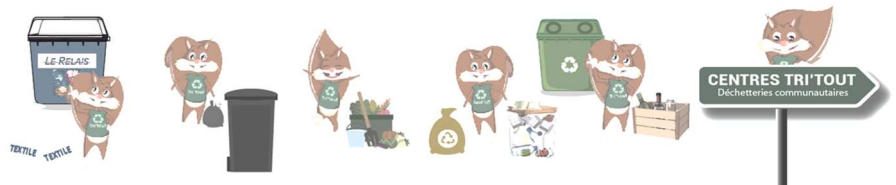
→ Le temps de haut le pied représente entre 25 et 40% du temps de tournée ;

→ La distance de haut le pied représente entre 70% et 90% de la distance totale parcourue lors des tournées, ce qui représente entre 105 et 115 km par tournée ;

*N.B : Le haut le pied correspond à l'ensemble des moments de la tournée lors desquels la benne est en fonctionnement mais ne collecte pas. Ainsi, le temps que mets la benne pour aller du dépôt à son lieu de collecte, de son lieu de collecte jusqu'au centre de transfert, du temps de parcours entre deux villages, etc...*

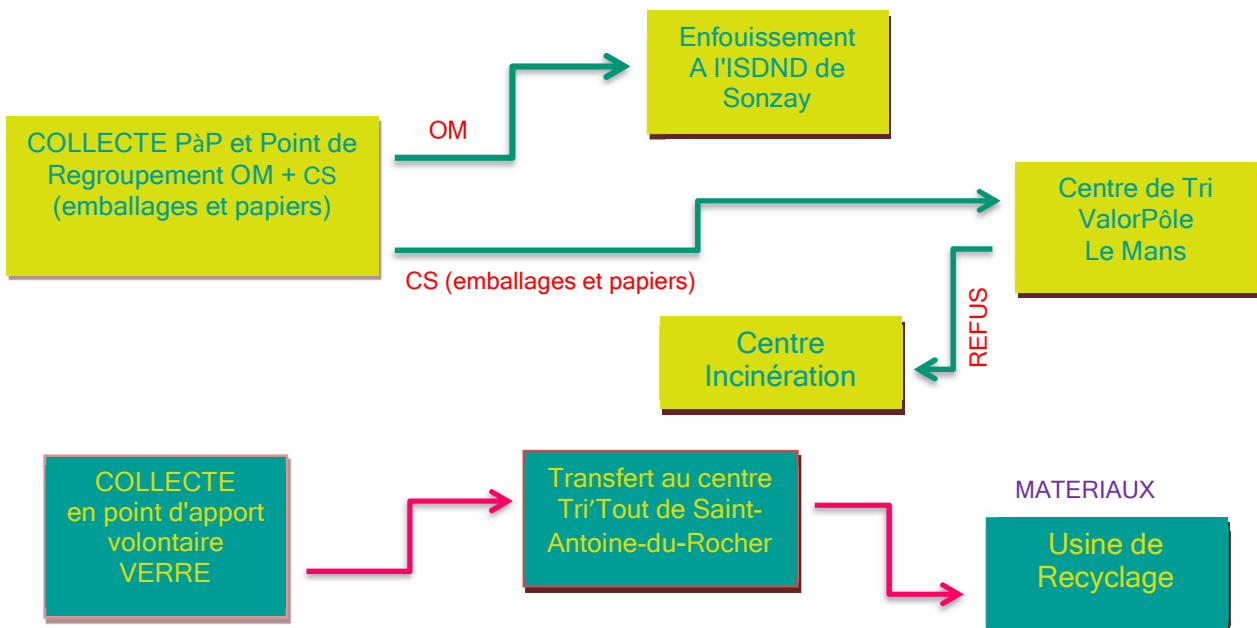
La typologie rurale du territoire implique des temps et distance de haut le pied importants lors des collectes, du fait de la dispersion de l'habitat sur le territoire.

Cette donnée intrinsèque au territoire engendre des coûts supplémentaires par habitant par rapport à une collecte sur un territoire plus urbain.



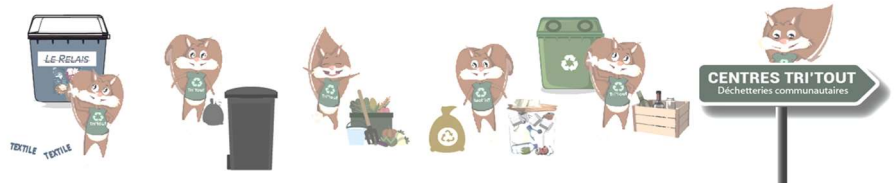


## Evolution de la collecte



## Les sites de traitement sont les suivants :

- **Ordures Ménagères et flux « non Recyclable » de déchetterie** : enfouissement au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de Sonzay SUEZ ENVIRONNEMENT.  
Ce site est classé ISO 14001 (norme environnementale) et récupère le biogaz issu des déchets en décomposition pour le purifier puis le brûler et ainsi produire de l'électricité.
- **Collecte Sélective** : triée par ValorPôle Le Mans avant expédition pour recyclage par les repreneurs (Valorplast, Arcelor, NORSKE, EUROPAC, REVIPAC, AFFIMET)
- **Bois** : plateforme BRANGEON à Saint-Pierre-des-Corps
- **Déchets verts** : plateforme BRANGEON à Charentilly
- **Ferraille** : Menut à St Pierre des Corps
- **Déchets électriques** : Ecosystème (Eco organisme)
- **Carton** : Passenaud à St Pierre des Corps
- **Gravats** : Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de Sonzay SUEZ ENVIRONNEMENT (utilisation en remblais ou couche de protection)
- **Films plastiques** : Suez à Montlouis sur Loire
- **Déchets toxiques** : EcoDDS (Eco organisme) et Recydis au Mans
- **Mobilier** : EcoMaison (Eco organisme)
- **Verre** : Verallia (Eco organisme)
- **Piles** : Corépile (Eco organisme)
- **Textiles** : Le Relais / Refashion (Eco organisme)
- **Pneumatique** : Mégapneu à Reignac-sur-Indre / Aliapur (éco-organisme)
- **Plâtre** : CAP Recyclage à Saint-Amand-Longpré

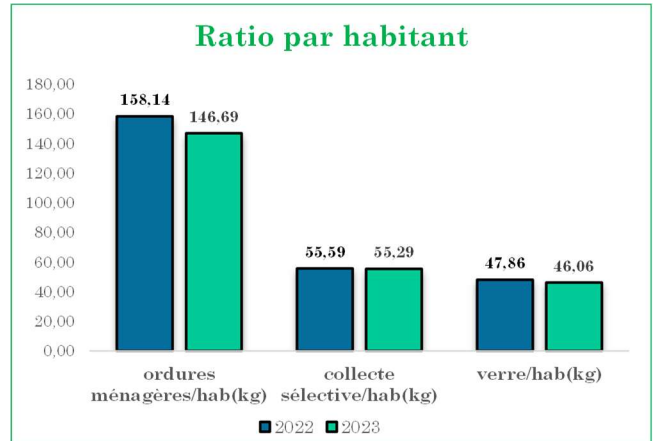




# Bilans tonnages

## 1 - Bilans collecte sélective et ordures ménagères

Bilan collecte sélective et ordures ménagères	2022	2023
<b>Collecte porte à porte (PàP)</b>		
Ordures ménagères	3 398,98	3249,06
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes	1 128,94	1177,51
<b>Collecte en point d'apport volontaire (PàV)</b>		
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes en déchetterie	65,78	72,61
Verre	1 028,62	1041,43
<b>Total collecte</b>	<b>5 622,32</b>	<b>5 540,61</b>
<i>dont recyclables</i>	<i>2 223,34</i>	<i>2 291,55</i>
<b>Ratio (en kg)</b>		
Population	21 493	22 611
Ordures ménagères / hab (kg)	158,14	143,69
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes / hab (kg)	55,59	55,29
Verre / hab (kg)	47,86	46,06
<b>Total/hab (kg)</b>	<b>261,59</b>	<b>245,04</b>
<b>Taux recyclage</b>	<b>40%</b>	<b>41%</b>



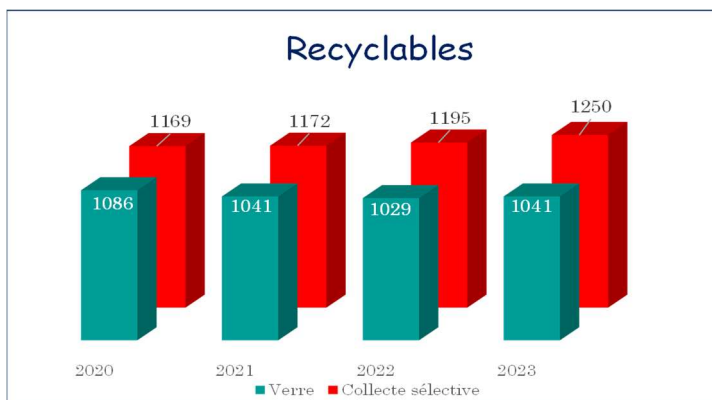
En 2020 avec la crise sanitaire (plus de consommation à domicile, télétravail), l'ensemble des flux avait augmenté :

- ✓ + 6,54 % pour la collecte sélective
- ✓ + 5,33 % pour les ordures ménagères
- ✓ + 11,08 % pour le verre



**La Communauté de communes** a été retenue dans le cadre de l'appel à projet CITEO pour passer en **extension de consignes de tri** en 2021. Ainsi depuis le 4 octobre 2021, l'ensemble des papiers et des emballages se trient sur le territoire.

Le tonnage de tri sélectif collecté a augmenté de 8 % à partir de cette date.



Depuis 2022 et la fin de la crise sanitaire, le tonnage global est en baisse. Cette tendance est confirmée en 2023 (-1,45%). Plus précisément :

- ✓ - 4,41 % pour les OM
- ✓ +4,64 % pour la collecte sélective
- ✓ -1,25 % pour le verre

Ces évolutions s'expliquent par plusieurs facteurs : augmentation du nombre de foyers équipés en composteur individuel et partagé, renforcement de la communication sur les consignes de tri (bulletin environnement, réglette du tri, animations scolaires...).

Plus particulièrement, la réduction de la partie biodéchets dans les bacs OM s'explique par plusieurs actions :

- la réalisation d'un stage de 4 mois concernant l'installation de composteurs partagés pour les habitats verticaux et diverses structures (restaurateur, entreprise, sites publics,...)
- fortes demandes de composteurs individuels et nombreuses distributions assurées par les mairies en fin d'année (interdiction de biodéchets dans les bacs OM à partir du 31/12/2023 -loi AGECE)





## 2 - Bilans des déchetteries (centres Tri'Tout)

 Le centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher traite 66 % des déchets déposés en déchetterie suivi de Saint-Paterne-Racan 20% puis Pernay 14 %.

Cela s'explique par les aménagements réalisés à Saint-Antoine-du-Rocher qui facilitent les dépôts mais aussi par la localisation de ce centre proche de communes importantes du territoire.

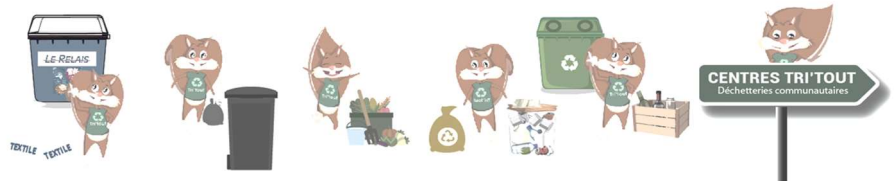
 Pour Saint-Antoine-du-Rocher les principaux flux sont les gravats (40,7%) suivi des déchets verts (35,4%) puis du « non recyclable » (9,2%)


 Pour Saint-Paterne-Racan les principaux flux sont le non recyclable (34,6%) suivi des gravats (23,6%) puis des déchets verts (20,4%)


 Pour Pernay les principaux flux sont le non recyclable (32,3%) puis les déchets verts (31,3%) suivi des gravats (23,7%).


		Bois en mélange		Souches		Carton		Non Recyclable		Déchets verts		Gravats		Métaux ferreux ou non		Plâtre		Plastiques		DEEE		Total 2023	% recyclage
		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023		
PERNAY	Tonnage	49,56	41,40			47,39	47,49	354,31	401,72	393,62	389,74	314,42	294,12	33,02	33,61					35,18	35,55	1243,63	42,10%
	Vidage	48,00	43,00			84,00	82,00	140,00	140,00	153,00	146,00	56,00	52,00	16,00	17,00					81,00	151,00	631,00	
	T/vidage	1,03	0,96			0,56	0,58	2,53	2,87	2,57	2,67	5,61	5,66	2,06	1,98					0,43	0,22	1,97	
STAR	Tonnage	268,68	233,78	154,22	113,22	133,63	143,60	860,26	528,74	1716,04	2040,96	2305,90	2345,24	146,60	154,00	63,76	63,78	3,25	5,78	137,72	130,45	5759,55	39,33%
	Vidage	45,00	28,00	20,00	18,00	87,00	79,00	65,00	40,00	109,00	139,00	87,00	87,00	21,00	21,00	17,00	16,00	5,00	3,00	126,00	254,00	685,00	
	T/vidage	5,97	8,35	7,71	6,29	1,54	1,82	13,23	13,22	15,74	14,68	26,50	26,96	6,98	7,33	3,75	3,99	0,65	1,93	1,09	0,51	8,41	
ST PATERNE	Tonnage	82,06	76,82			74,37	81,66	561,96	590,96	345,85	348,89	392,72	403,06	93,92	90,44	39,36	41,98			76,58	75,43	1709,24	30,08%
	Vidage	45,00	44,00			108,00	107,00	205,00	220,00	159,00	165,00	72,00	82,00	37,00	37,00	12,00	13,00			67,00	169,00	837,00	
	T/vidage	1,82	1,75			0,69	0,76	2,74	2,69	2,18	2,11	5,45	4,92	2,54	2,44	3,28	3,23			1,14	0,45	2,04	
TOTAL	Tonnage	400,30	352,00	154,22	113,22	255,39	272,75	1776,53	1521,42	2455,51	2779,59	3013,04	3042,42	273,54	278,05	103,12	105,76	3,25	5,78	249,49	241,43	8712,42	34,26%
	Vidage	138,00	115,00	20,00	18,00	279,00	268,00	410,00	400,00	421,00	450,00	215,00	221,00	74,00	75,00	29,00	29,00	5,00	3,00	274,00	574,00	1586,00	
	T/vidage	8,83	11,06	7,71	6,29	2,79	3,16	18,51	18,78	20,49	19,46	37,57	37,54	11,58	11,75	7,03	7,22	0,65	1,93	2,67	1,18	5,49	

CENTRES Tri'Tout		2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Bois	R	463,00	511,78	424,20	485,10	400,30	352,00	-12,07%
Cartons	R	151,00	161,09	244,64	276,96	255,39	272,75	6,80%
DDS Eco DDS		11,41	8,30	12,35	15,19	14,59	19,41	33,03%
DDS hors ecoDDS		43,15	52,44	85,24	91,99	75,03	67,72	-9,74%
Déchets verts	R	2 550,00	2 474,83	2 738,94	3 006,78	2 455,51	2 779,59	13,20%
DEEE	R	158,97	173,08	247,70	240,04	248,81	239,43	-3,77%
Ferraille	R	219,00	225,26	369,63	335,44	273,54	278,05	1,65%
Gravats		2 278,00	2 125,40	2 683,47	3 327,69	3 013,04	3 017,74	0,16%
Mobilier	R	242,88	240,92	355,32	636,48	609,05	750,20	23,18%
Piles		1,67	2,05	1,43	1,79	2,09	2,73	30,62%
Tout venant		1 558,00	1 434,84	2 402,22	2 048,10	1 776,53	1 521,42	-14,36%
<b>Tonnage total</b>		<b>7 677,08</b>	<b>7 409,99</b>	<b>9 565,14</b>	<b>10 465,56</b>	<b>9 123,88</b>	<b>9 301,04</b>	<b>1,94%</b>
<i>Dont recyclables</i>		3 784,85	3 786,96	4 380,43	4 980,80	4 242,60	4 672,02	
<b>Taux recyclage</b>		<b>49%</b>	<b>51%</b>	<b>46%</b>	<b>48%</b>	<b>46%</b>	<b>50%</b>	



 L'année 2020 marquée par la crise sanitaire (confinement, consommation à domicile, ...) présente une explosion des tonnages en déchetterie comparée aux années ultérieures : notamment le flux « non recyclable » (+14,5%), les gravats (+15%) et les cartons (+15%) probablement liés aux achats en ligne en augmentation. Les déchetteries avaient cependant été fermées plusieurs semaines.

 L'année 2022 marquait un retour à la normale avec une forte baisse des tonnages en déchetterie : -15.7% sur le tonnage global.

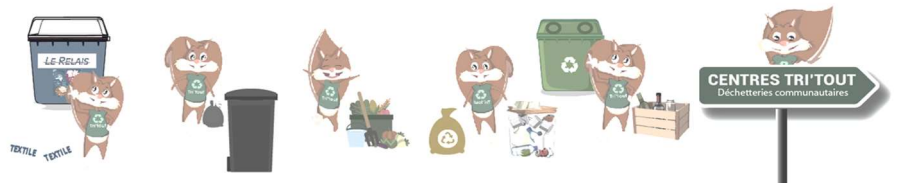
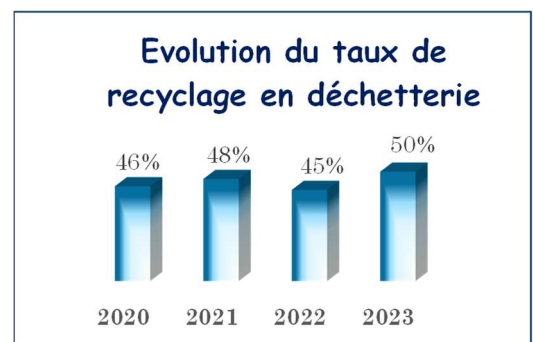
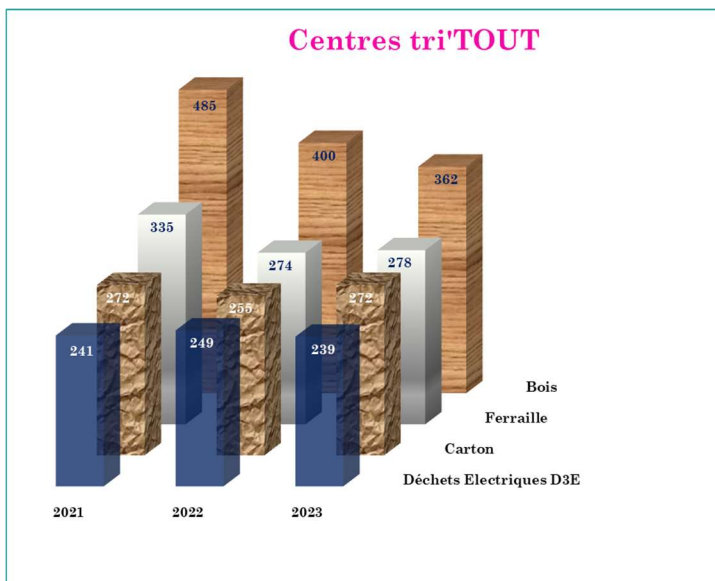
 L'année 2023 est surtout marquée par une forte baisse du non recyclable sur Saint-Antoine-du-Rocher (-38,5 % soit -331,5T) qui représente désormais 9 % du tonnage du centre tri'tout contre 15% en 2022. Cette évolution a été permise par le renforcement du gardiennage devant cette alvéole. Désormais tout dépôt de « non recyclable » est contrôlé. Au global le tonnage est en hausse de 1,9 % ce qui est principalement lié à l'augmentation des végétaux (+13,2%).

### Accès des déchetteries

Les habitants du territoire ont accès aux 3 Centres Tri'Tout dans la limite d'1m<sup>3</sup> jour et 3 m<sup>3</sup> par semaine.

Les professionnels ont également accès aux déchetteries et payent en fonction du volume et de la nature des déchets déposés.

Les habitants de la commune d'Ambillou ont accès à la déchetterie de Pernay grâce à une convention avec la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire (TOVAL).



### 3 - Refus de tri et performance

- Collecte sélective (CS)



Les **caractérisations** sur la collecte sélective réalisées en Centre de Tri permettent de connaître la part du gisement de chaque flux entrant dans ces Centres. Leur qualité est très variable et dépend du lot étudié. Les refus de tri sont de 35.81% en 2023.

BILAN DES CARACTERISATIONS CONSIDEREES A LA CLOTURE												
Date	Flux	Acier	Aluminium	ELA	EMR	FILM PE	6DM	JRM	MIX PET C	MIX PET F	PEHD-PP-PS	Refus
Moyenne annuelle		5,30%	1,17%	2,23%	23,08%	5,73%	7,89%	26,75%	8,53%	1,73%	5,41%	35,81%

Principales **erreurs** observées :

- Vêtements
- Ordures ménagères (balais, fleur en tissu, éléments de décoration, masques à usage unique, ...)
- Des emballages imbriqués qui empêchent un bon tri.

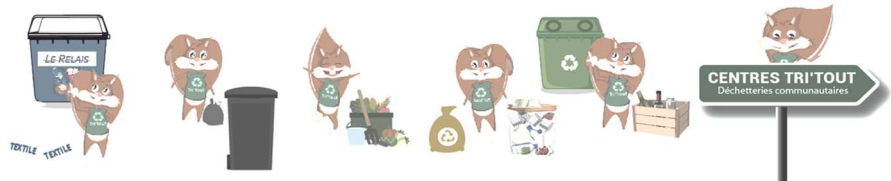


Un nouveau centre de tri interdépartemental à Parçay-Meslay ouvert en fin d'année 2023 :


Interdépartemental, ce nouveau centre de tri a commencé à recevoir en fin d'année 2023 la collecte sélective de l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et la Sarthe. Il est porté par 9 collectivités locales dont la CC Gâtine Racan regroupées via la SPL Tri Val de Loir(e). La construction a été assurée par l'entreprise COVED Environnement en 2022 et 2023 pour un coût de 39 973 690 euros HT.

Avec un bâtiment d'une superficie de près de 10 000m<sup>2</sup>, ce nouveau centre de tri aura la capacité de trier 53 000 tonnes d'emballages et de papier par an. Composé de 15 trieurs optiques (machines capables de distinguer le matériau d'un déchet), il permettra également de recycler davantage de produits plastiques, entraînant une diminution du taux de refus.

Afin de permettre les derniers réglages de ce nouveau centre de tri, la collecte sélective de la CC Gâtine Racan a progressivement été acheminé sur ce site qui triera l'ensemble du gisement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les premières caractérisations réalisées en fin d'année 2023 présentent une moyenne de 20 % de refus.



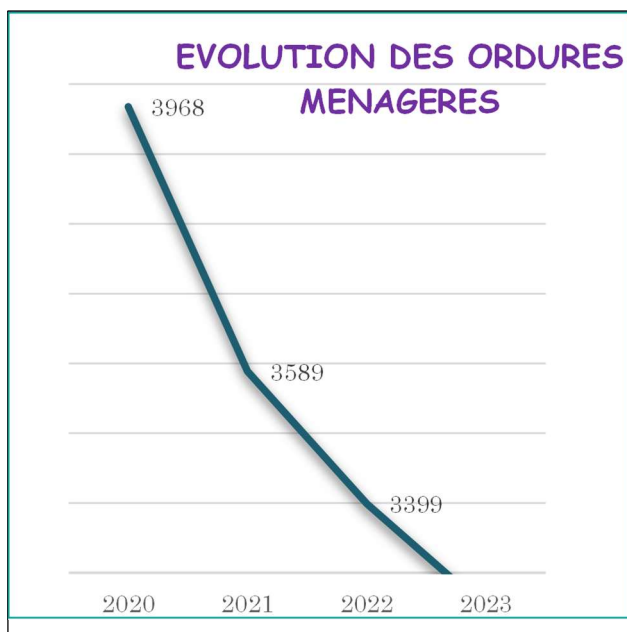
- Les ordures ménagères (OM)


 **Des efforts importants** sont encore à concentrer sur la part des fermentescible qui représente 35,4% du bac à ordures ménagères.

Dans la catégorie emballages et papiers, même s'il reste des efforts à faire, les consignes de tri avant extension sont globalement comprises.

La plus grosse erreur de tri concerne les emballages nouvellement à trier qui se retrouvent encore en quantité importante dans le bac à ordures ménagères.

En moyenne 68.1% du contenu d'un bac d'ordures ménagères ne devraient pas y être.



 **En mai 2022**, la Communauté de Communes a réalisé une caractérisation sur les Ordures Ménagères Résiduelles (bac noir). 6 échantillons représentant 3.01 T d'OM ont été étudiés.



PRELEVEMENT



TRI DES MOYENS



TRI DES GROS



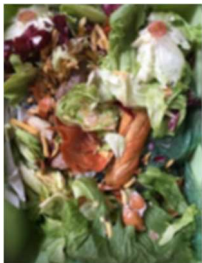
 De manière plus synthétique :



 Les résultats sont les suivants :

CC Gâtine Choisilles Pays de Racan	%	écart-type	intervalle de confiance ±
<b>01 Déchets fermentescibles</b>	<b>35,1</b>	<b>3,6</b>	<b>3,2</b>
déchets de cuisine	17,1	3,7	3,2
viande / poisson / compostage difficile	3,7	2,4	2,1
gaspillage alimentaire	5,5	1,1	1
déchets de jardin	3,5	1,6	1,4
fermentescibles 20-100 mm	5,2	2,1	1,8
<b>02 Papiers</b>	<b>5,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>
journaux, revues, magazines	0,6	0,2	0,2
papiers de bureau	1,2	0,2	0,2
autres papiers recyclables	1,3	0,3	0,2
publicités, courriers non adressés	0,8	0,5	0,5
tous papiers et cartons 20-100 mm	1,3	0,4	0,4
<b>03 Cartons</b>	<b>3,6</b>	<b>2</b>	<b>1,7</b>
emballages cartonnettes	2,3	0,8	0,7
emballages cartons bruns	1,3	1,4	1,3
<b>04 Composites</b>	<b>1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
emballages composites cartons (ELA)	0,3	0,2	0,2
ECT: autres composites, gourdes, etc.	0,6	0,1	0,1
<b>05 Textiles</b>	<b>2,2</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>
chaussures et maroquinerie	0,2	0,2	0,2
tous textiles	2	1,4	1,3
<b>06 Textiles sanitaires</b>	<b>5,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1</b>
papiers d'essuyage	5,2	1,1	1
<b>07 Plastiques</b>	<b>10,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1</b>
bouteilles et flacons PET	0,9	0,3	0,3
bouteilles et flacons PEHD	0,5	0,2	0,1
ECT: autres emballages plastiques rigides	3,8	0,4	0,4
ECT: autres emballages plastiques souples	3,7	0,5	0,5
tous plastiques 20-100 mm	1,6	0,6	0,5
<b>09 Verres</b>	<b>3,8</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>
bouteilles et flacons	3,5	1,3	1,1
autres verres 20-100 mm	0,3	0,2	0,2
<b>10 Métaux</b>	<b>2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>
emballages métaux ferreux	0,7	0,2	0,2
emballages aluminium	0,4	0,2	0,2
papier aluminium	0,1	0	0
autres métaux	0	0	0
métaux 20-100 mm	0,8	0,4	0,3
<b>11 Reste</b>	<b>23,8</b>	<b>2,3</b>	<b>2</b>
tous autres combustibles	18,5	3,3	2,9
tous autres incombustibles	5,3	1,7	1,5
<b>12 Fines</b>	<b>4,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>
matière organique des fines < 20 mm	3,1	0,5	0,4
inertes des fines < 20 mm	1,7	0,3	0,2
<b>13 Indésirables</b>	<b>2,9</b>	<b>2,8</b>	<b>2,4</b>
tous indésirables	2,9	2,8	2,4

 Parmi les indésirables :




# Sensibilisation prévention

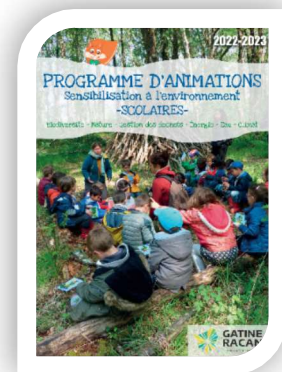
## 1. Extension des consignes de tri

### **TRIER TOUS LES EMBALLAGES**

Avant le 4 octobre 2021, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le sac de tri aux côtés des emballages en métal, papier et carton. Quant aux autres emballages plastiques, nous devions les jeter avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont testé ensemble des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Les solutions trouvées permettent aujourd'hui cette bonne nouvelle sur notre territoire communautaire : pour recycler plus, **trions tous les emballages !**


## 2. Sensibilisations scolaires

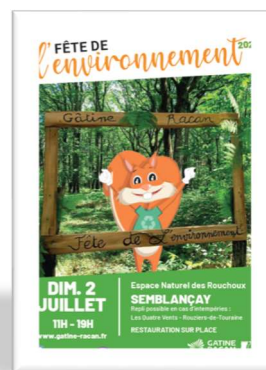
 **1000 enfants de sensibilisés dont 200** sur la thématique des déchets sur l'année scolaire 2022/2023 dans le cadre d'un programme d'animation scolaire proposé par la CCGR.




## 3. Sensibilisations tout public



 La « Caverne de Tri'Tout » a également organisé plusieurs ateliers à la recyclerie : création de bijou, fabrication de produits cosmétiques, couture...



 La **fête de l'environnement** sur l'Espace Naturel des Rouchoux qui propose également plusieurs stands sur le sujet chaque année ainsi que des animations ludiques et culturelles, a attiré **950 personnes le 2 juillet 2023.**



### **La Semaine Européenne de Réduction des Déchets**

La communauté de communes a renouvelé son temps-forts : Opération réduction **le samedi 18 novembre 2023** à la salle des Quatre vents à Rouziers de Touraine qui a mobilisé **200 visiteurs**. Au programme, une dizaine de structures partenaires ont pu sensibiliser à la prévention des déchets : compostage, gaspillage alimentaire, atelier Do It Yourself, disco soupe (récupération d'inventu de légumes pour réaliser une soupe). Le Repair café a pris en charge plus d'une **cinquantaine d'objets**.





Une réquette du Tri a été envoyée à l'ensemble des habitants afin de faciliter le geste du tri des déchets au quotidien.

La Communication s'est poursuivie à travers différents supports : le « tri gagnant » mis à jour, site internet, réseau sociaux, bulletin communautaire et bulletin environnement.



La création ou mise à jour d'outil de communication sur le compostage : autocollant bioseau, autocollant pour composteur, panneau d'explication pour composteur bois.

A noter qu'en juin 2023, l'ensemble des supports de communication du service ont été envoyés dans les mairies.

#### 4. Le compostage individuel

On considère qu'environ 35% du contenu de la poubelle peut être composté, soit environ 50 kg / habitant / an



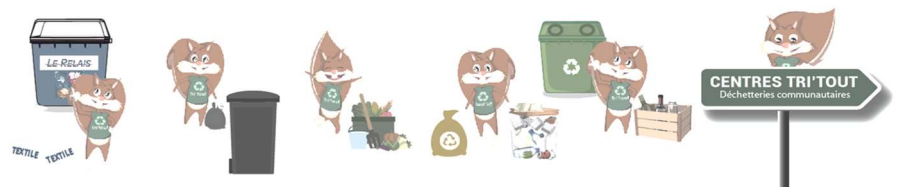
Débutée en 2001, la distribution de composteurs connaît un franc succès.


En 2013, une opération de distribution de bac à ordures ménagères opérée par des **ambassadeurs de tri**, a permis une sensibilisation d'un grand nombre d'usagers et ainsi **augmenter le nombre de composteurs individuel distribués** de 150% par rapport à 2012.

La **gratuité** de la mise à disposition des composteurs en 2018 a également entraîné une forte **hausse des demandes** (+80%). Cette action permet aux citoyens, d'obtenir la mise à disposition gratuite d'un composteur 320L ou 800L.

Ces composteurs sont à retirer au siège de la Communauté de communes ainsi qu'auprès des mairies depuis 2021.

Le compostage est la transformation de déchets organiques (composé à 90% d'eau) en un produit très fertile appelé **compost ou humus**.



 **En 2020, 1 558 foyers étaient équipés d'un composteur individuel.** En 2021, les élus communautaires ont souhaité renforcer cette action en réalisant une distribution massive de composteurs.

Cette opération « coup de poing » a permis la fourniture de 1400 composteurs distribués durant 38 temps de distribution de décembre 2020 à mai 2021.


Chaque distribution s'est accompagnée d'une formation :

- Soit par une présentation en salle, lors d'un temps fort,
- Soit en réunion publique avec un temps de sensibilisation des particuliers par des élus de la commission, formés ou par Zéro Déchet Touraine.

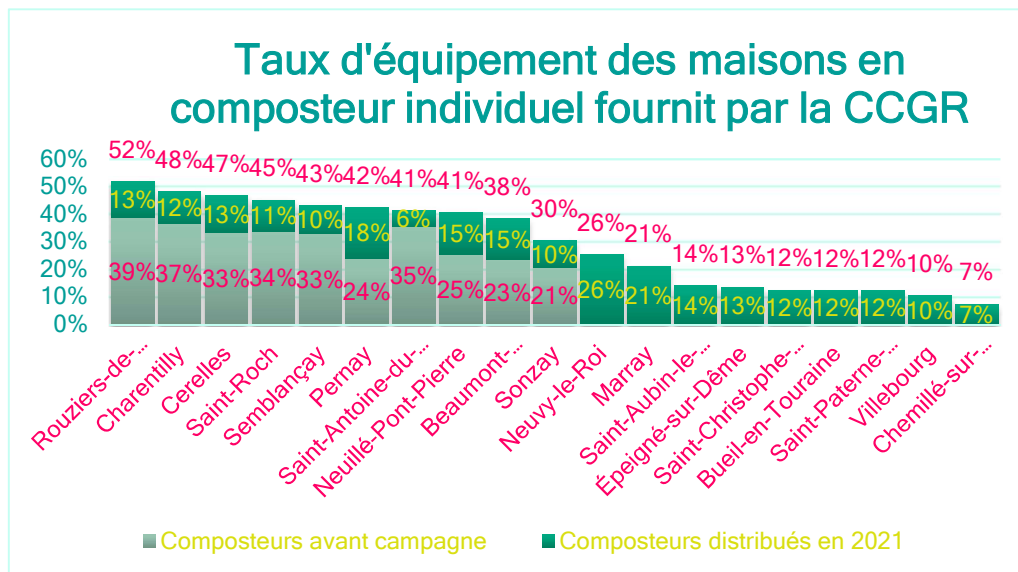
Un guide du compostage et un bioseau ont également été fournis.


Des vidéos de formations ont également été envoyées par mail aux usagers équipés.




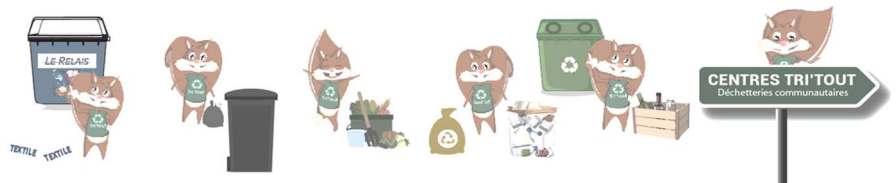
 **Composter permet donc de réduire le volume d'ordures ménagères non recyclables et le coût de leur traitement pour la Communauté de Communes, tout en limitant les problèmes d'odeurs issues des ordures ménagères.**

 **L'importante campagne de distribution de composteurs** menée en 2021 a permis d'améliorer nettement le taux d'équipement :



 **La campagne de distribution menée en 2021** est la première sur le territoire de l'ex. CC Pays de Racan, ce qui explique un taux d'équipement nul avant campagne et une marge de progression plus importante. A noter que les composteurs sont distribués gratuitement, pour faciliter au maximum l'implication des usagers. Pendant la campagne, 13% des maisons du territoire ont été équipées.

 **En 2022 et 2023, la distribution des composteurs s'est poursuivie**, au siège de la Communauté de Communes ou par l'organisation de sessions en mairie par les Elus de la Commission « Déchets Ménagers » ou les mairies. **En 2023 près de 720 composteurs ont de ce fait été distribués, portant un total de 3 900 foyers équipés à fin 2023.** A noter également que sur le territoire, à majorité rurale, un nombre important d'usagers compostent en tas dans le jardin ou utilisent leurs biodéchets en alimentation animale. Ils ne sont donc pas identifiés ici.

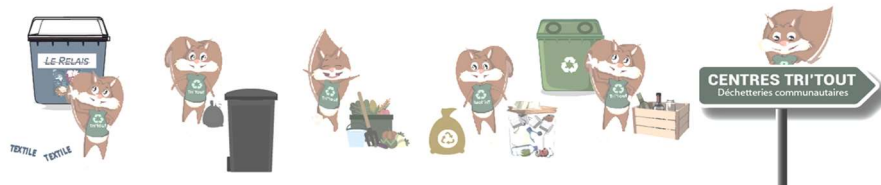


Commune	2021 et avant	Distribué en 2022	Distribué en 2023
BEAUMONT LOUESTAULT	133	27	92
BUEIL	23	5	8
CERELLES	233	31	76
CHARENTILLY	230	27	50
CHEMILLE SUR DEME	15	0	1
EPEIGNE	5	1	4
MARRAY	3	12	11
NEUILLE PONT PIERRE	291	37	61
NEUVY LE ROI	34	9	41
PERNAY	222	36	32
ROUZIERS DE TOURAINE	273	23	29
SAINT ANTOINE DU ROCHER	277	30	21
SAINT AUBIN LE DEPEINT	31	15	0
SAINT CHISTOPHE SUR LE NAIS	94	10	39
SAINT PATERNE RACAN	155	32	58
SAINT ROCH	247	16	41
SEMBLANCAY	324	53	107
SONZAY	181	30	36
VILLEBOURG	17	6	6
<b>Total</b>	<b>2788</b>	<b>400</b>	<b>713</b>

En 2023, une enquête a été réalisée auprès de 1 450 utilisateurs. 188 réponses (13%) ont été reçues. Les principaux résultats sont les suivants :

- 91,5% des personnes équipées ont reçu assez d'informations sur le compostage lors de la fourniture du composteur
- 5 % n'utilisent plus le composteur (nuisances odeurs principalement)
- 95% déposent des déchets de cuisine, 65% des déchets verts
- 86% des usagers estiment que la pratique du compostage est plutôt facile à intégrer dans leur quotidien

Ce constat plutôt positif permet cependant d'adapter les prochaines communications sur le compostage (apport équilibré, importance du brassage,...).



## 4. Le compostage partagé



### Le premier composteur collectif

Un premier composteur collectif a été installé en 2015 à Sonzay (logement VTH - rue du Docteur Marchand) et dessert 5 logements. Son entretien est réalisé par Zéro Déchet Touraine.



### Développement du compostage partagé en 2023

En vue de l'interdiction de biodéchet dans le bac à ordures ménagères au 31 décembre 2023, la Communauté de communes a développé l'offre en compostage pour les structures non ménagères :

- Visites de sites communaux avec les élus de la commission : formations, conseil et installation avec ou par la commune
- Envoi d'un courrier à l'ensemble des structures professionnelles : visite de site, formations, conseil et installation avec le personnel de la structure
- Visites de site avec Val Touraine Habitat et installation de composteur partagés par Zéro Déchets Touraine et la CCGR en lien avec les habitants. L'installation est généralement réalisée en 2 temps :

- ➔ Invitation des usagers en pied d'immeuble pour expliquer le projet, apporter réponses aux inquiétudes, définir l'emplacement avec les habitants et Val Touraine Habitat
- ➔ Installation du site de compostage avec les habitants, fourniture du matériel (brasse compost, bioseau, crocs,...), identification des « référents compostage » parmi les habitants, formation à la pratique pour l'ensemble des utilisateurs



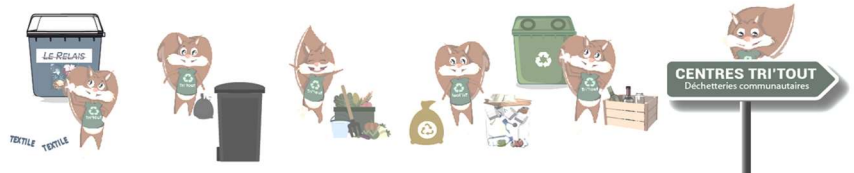
Pour développer cette thématique une stagiaire a renforcé le service environnement durant 4 mois. Pour poursuivre la dynamique sur le territoire, la CCGR a contractualisé avec Zéro Déchet Touraine pour continuer les installations et réaliser le suivi.

Le bilan 2023 est le suivant :


- 11 sites de compostage pour des bâtiments publics (cantines, salles des fêtes, local jeune, crèches,...)
- 12 sites de compostage pour des habitats verticaux ou collectif de riverains
- 14 sites de compostage pour des structures professionnelles (restaurateurs, maisons de retraite, foyer de la Source, camping,...)



A noter que 4 sites de compostage ont été financés par le syndicat Touraine Propre (installés également par Zéro Déchet Touraine).



# Les déchetteries

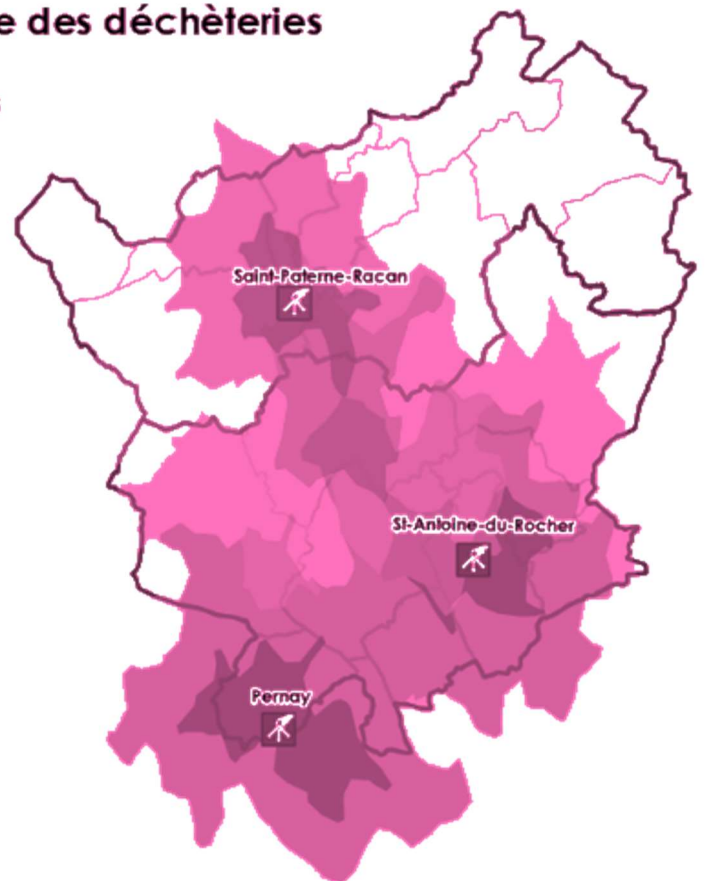
 Le territoire de la CCGR comporte 3 déchetteries : Pernay, Saint-Antoine-du-Rocher et Saint-Paterne-Racan. A noter que depuis le 01/01/2021, l'accès aux déchetteries est harmonisé sur l'ensemble du territoire : l'intégralité des usagers de la CCGR ont accès aux trois déchetteries.


	Nombre de déchetteries	Habitants pour une déchèterie
<b>CCGCPR</b>	3	7 375
Rural dispersé	706	5 755
Indre-et-Loire	47	12 904
Centre-Val de Loire	250	10 256
Centre	250	10 256
France métropolitaine	4 614	13 943



## Desserte des déchetteries

Isochrones  
 ■ 5 min  
 ■ 10 min  
 ■ 15 min



 La carte ci-contre présente la desserte des déchetteries du territoire, à l'aide d'isochrones. Les isochrones sont des outils graphiques permettant de délimiter les zones à partir desquelles il est possible de se rendre dans une déchèterie en moins de 10 minutes en voiture.



### Déchets acceptés en 2023 :

- ▶ Ferraille
- ▶ Verre
- ▶ DEEE (déchets électriques), ampoules, néons...
- ▶ Déchets toxiques
- ▶ Plastique souple à St Antoine du Rocher
- ▶ Cartons
- ▶ JRM (journaux, revues, magazines) à St Antoine du Rocher
- ▶ Textiles
- ▶ Déchets verts, souches à St Antoine du Rocher, bois
- ▶ Mobilier (bois, multi matériaux)
- ▶ Huiles friture, vidange
- ▶ Cartouches d'encre à St Antoine du Rocher et Pernay
- ▶ Petits extincteurs à St Antoine du Rocher
- ▶ Radiographies à St Antoine du Rocher
- ▶ Plâtre à St Antoine du Rocher et St Paterne
- ▶ Pneus déjantés à St Antoine du Rocher
- ▶ Non Recyclable



### Actions mises en place en 2023 sur les déchetteries :

- ▶ Remplacement des murs des alvéoles par des cloisons amovibles (légos en béton)
- ▶ Renforcement du gardiennage
- ▶ Réalisation d'un broyage de végétaux avec pour fourniture de broyat pour les usagers sur la plateforme de Saint-Paterne-Racan

BOIS	FÉRAILLE	DÉCHETS VERTS	SOUCHE	NON RECYCLABLE	ÉQUIPEMENT AMEUBLEMENT	DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES	CARTON	PLASTIQUE SOUPLE	GRAVATS	VERRE	TEXTILE
DEEE	PILE	LAMPE NÉON	CAPSULES NESPRESSO	PNEUMATIQUE	HUILE DE VIDANGE	PLÂTRE	HUILE VÉGÉTALE	CARTOUCHE IMRIMANTE	MASQUES USAGES	OBJETS RÉEMPLOYABLES St-Antoine-du-Rocher = Recyclerie St-Paterne-Racan = caisson réemploi	

   Uniquement au Centre Tri'Tout à Saint-Antoine-du-Rocher    
    Centres Tri'Tout à Saint-Antoine-du-Rocher et Saint-Paterne-Racan



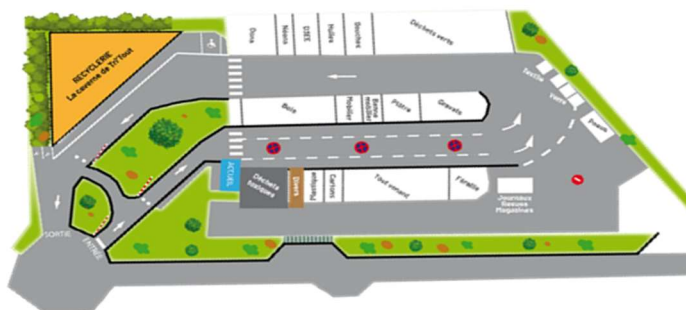
### Zoom sur le Centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher


Contrairement aux déchetteries de Pernay et Saint-Paterne-Racan qui collecte les déchets des usagers via des bennes 30m3, la déchetterie de Saint-Antoine-Rocher, réaménagée sur 7100 m2 en 2015 propose le dépôt des déchets et matériaux directement dans des alvéoles.



### Une alvéole, pour le stockage du verre ménager collecté en points d'apport volontaires sur le territoire avant réexpédition vers les verriers a été créée.

Un compacteur carton a également été acheté pour limiter les transports. Et enfin, le site dispose de la recyclerie « La Caverne de Tri'tout » présentée



 **L'aménagement** permet ainsi d'accueillir plus de catégories de déchets, de mieux les trier et les expédier en semi pour en optimiser le transport vers les sites de traitement.

Les usagers déposent désormais leurs déchets dans des alvéoles carrées de 10 m de côté dont le fond est en contrebas de 1m par rapport à la zone de circulation centrale.

Ces 10 alvéoles permettent une grande souplesse de fonctionnement. Une pelle à pneu sert à la fois à charger les expéditions mais aussi à gérer le contenu des différents casiers.

Les déchets verts sont déposés de plain-pied dans une alvéole de 10 m x 35 m.




### • Jours et horaires d'ouverture

	ST ANTOINE DU ROCHER		PERNAY		ST PATERNE RACAN	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	Fermé	14h00 - 17h30	9h00 - 12h00	Fermé	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15
<b>Mardi</b>	Fermé	14h00 - 17h30	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
<b>Mercredi</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	Fermé	14h00 - 17h30	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15
<b>Jeudi</b>	Fermé	Fermé	Fermé	14h00 - 17h30	Fermé	Fermé
<b>Vendredi</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 17h30	Fermé	Fermé	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15
<b>Samedi</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	9h00 - 12h00	14h00 - 17h30	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15




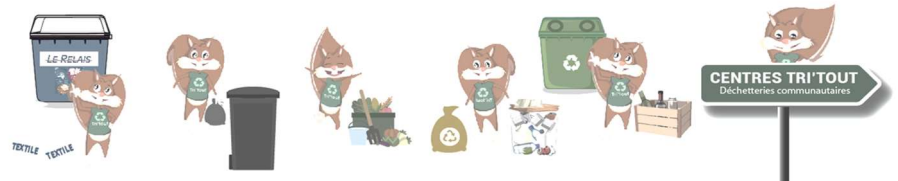
 **Saint Antoine du Rocher** situé au 7 rue des Fossettes - Zone Artisanale



 **Pernay** situé au lieu dit « Beau-Clos » - Zone d'Activités, ainsi que les habitants de la Commune d'Ambillou



 **Saint Paterne Racan** situé rue Armand Moisant - Zone d'Activités





## La recyclerie

En novembre 2019, a été inaugurée la recyclerie « La caverne de Tri'Tout » directement installée sur le centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher. Ce bâtiment de 450 m<sup>2</sup> permet à l'entreprise d'insertion Tri 37 de récupérer des objets, meubles ou matériaux pour les réparer, les détourner et les vendre sur le site.

Depuis son ouverture, la recyclerie porte 4 salariés à temps complet :

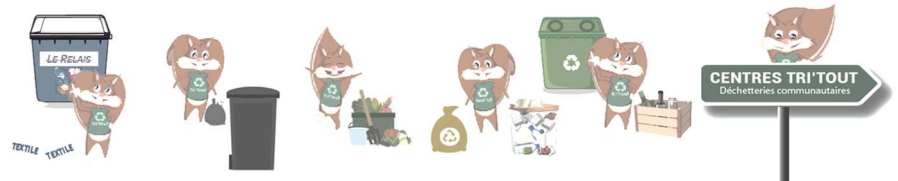
- 1 responsable de site
- 1 encadrante technique
- 3 salariés en parcours

d'insertion

La recyclerie construit des partenariats avec des structures locales, associatives et artisanales. Des ateliers techniques sont proposés aux visiteurs dans le cadre d'actions pédagogiques sur la consommation, la réparation et le réemploi.

Poids détournés (kg) par nature de produits :

2023		
RAYONS	TOTAL ANNUEL	MOYENNE MENSUELLE
DEEE	1087	91
Bois/Mobilier	8005	667
Vélo	364	30
Textile	782	65
Vaisselle	3715	310
Déco et luminaire	709	60
Librairie	912	76
Puériculture	49	4
Multimédia	1248	104
Jouets	1689	141
Divers (outils, jardinage...)	1286	107
<b>TOTAL</b>	<b>19846</b>	<b>1655</b>



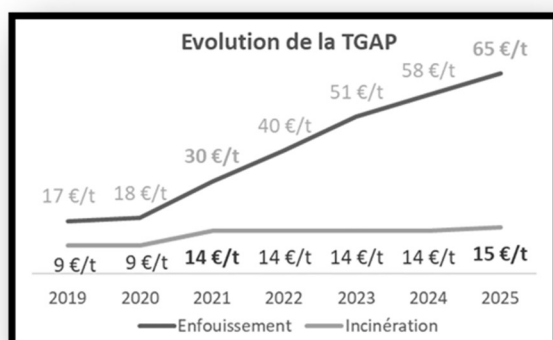
# Indicateurs financiers

## 1 – Les coûts

### ► Dépenses

GÂTINE-RACAN		
DEPENSES	MONTANT TTC en euros	PART
Collecte et transport ordures ménagères + CS	1 054 530,32 €	52%
Traitement des ordures ménagères	519 637,36	26%
Tri collecte sélective	391 938,75	19%
Transfert et Tri des emballages ménagers recyclables et des papiers cartonnettes	23 767,99	1%
Collecte du verre en PAV	41 005,62	2%
<b>TOTAL PRESTATION OMr + CS</b>	<b>2 030 880,04</b>	<b>100%</b>

Principaux investissements 2023	€ TTC
Bloc béton - déchetterie de Saint-Antoine	9 825
Composteur partagé	5 887
Bacs	20 289
Colonnes à verre	24 102
Composteur individuel	21 332
Création d'une plateforme à végétaux - déchetterie de Saint-Paterne	115 056
Signalétique déchetterie	2 950



 La collecte et le traitement des ordures ménagères restent les principales dépenses du service déchets ménagers.

A noter l'augmentation constante des coûts de prestation lors de la révision annuelle des tarifs combinée à une augmentation constante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Notamment en 2023 :

- +18% pour le traitement des ordures ménagères
- +8,1% pour la collecte des déchets
- +26,8% pour le traitement du non recyclable en déchetterie
- +26,6% Pour le transport des bennes en déchetterie

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a également eu un impact sur les coûts de prestation (augmentation du prix de l'énergie).

 Evolution des indices durant l'année 2023

Année	Mois	Valeur
2023	Septembre	163,14
2023	Août	156,73
2023	Juillet	145,17
2023	Juin	143,96
2023	Mai	142,78
2023	Avril	152,75
2023	Mars	156,12
2023	Février	157,3
2023	Janvier	162,25
2022	Décembre	151,21
2022	Novembre	159,51
2022	Octobre	159,14
2022	Septembre	148,12


Evolution 7,89%

Année	Mois	Valeur
2023	Septembre	(r) 130,9
2023	Août	131,4
2023	Juillet	131,4
2023	Juin	131,3
2023	Mai	131,1
2023	Avril	131,1
2023	Mars	131,3
2023	Février	131,1
2023	Janvier	131
2022	Décembre	128
2022	Novembre	127,8
2022	Octobre	128,1
2022	Septembre	127,8

Evolution 2,27%

Année	Mois	Valeur
2023	Septembre	162,6
2023	Août	160,26
2023	Juillet	155,83
2023	Juin	154,56
2023	Mai	154,17
2023	Avril	157,75
2023	Mars	159,79
2023	Février	159,62
2023	Janvier	161,37
2022	Décembre	160,18
2022	Novembre	160,96
2022	Octobre	168,85
2022	Septembre	160,74

Evolution 1,51%


 Les dépenses de fonctionnement 2023

Même s'il traite 66% des tonnages déposés en déchetterie, le Centre Tri'Tout de St Antoine du Rocher représente 50% des dépenses liées aux déchetteries. Cela s'explique notamment par des coûts de gestion optimisée (gardiennage, transport, nombre de filière de tri,..) mais aussi par la forte proportion de gravats. Presque 2/3 des dépenses sont liées au flux « non recyclables » (32.8%) et à l'exploitation/gardiennage des sites (29.2%).

DESIGNATION		COUT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT TTC en euros	COUT DE LOCATION DE BENNES OU CONTENEURS TTC en euros	COUT TOTAL TTC en euros
<b>PERNAY</b>				
	Gravat	8 517,09	1 121,80	9 638,89
	Ferraille	2 363,94	1 121,80	3 485,74
	Déchets verts	25 798,61	2 243,61	28 042,22
	Cartons	13 816,15	2 243,61	16 059,76
	Non recyclable (TGAP comprise)	92 234,96	2 243,61	94 478,57
	Bois	7 501,66	1 121,80	8 623,46
	Dms*	22 234,91	1 924,32	24 159,23
	Gestion déchetterie			57 742,26
	<b>TOTAL DES DEPENSES Pernay</b>	<b>172 467,32</b>	<b>12 020,54</b>	<b>242 230,12</b>
<b>ST ANTOINE DU ROCHER</b>				
	Gravat	36 484,48		36 484,48
	Ferraille	4 439,88		4 439,88
	Déchets verts	26 993,44		26 993,44
	Cartons	22 191,93		22 191,93
	Non recyclable (TGAP comprise)	95 238,46		95 238,46
	Bois	6 001,08		6 001,08
	Souches	3 570,03		3 570,03
	Journaux-revues-magazines	22 739,60	633,00	23 372,60
	Dms*	28 931,88	1 924,32	30 856,20
	Plâtre	10 113,36	658,32	10 771,68
	Plastiques	680,48		680,48
	Gestion déchetterie			219 602,71
	<b>TOTAL DES DEPENSES St Antoine du Rocher</b>	<b>257 384,62</b>	<b>3 215,64</b>	<b>480 202,97</b>
<b>ST PATERNE RACAN</b>				
	Gravat	14 544,30	1 121,80	15 666,10
	Ferraille	7 864,87	1 121,80	8 986,67
	Déchets verts	30 974,13	2 243,61	33 217,74
	Cartons	19 071,03	2 243,61	21 314,64
	Non recyclable (TGAP comprise)	153 194,15	2 243,61	155 437,76
	Bois	10 336,85	1 121,80	11 458,65
	Souches			0,00
	Dms*	36 212,60	1 924,32	38 136,92
	Plâtre	7 061,03	658,32	7 719,35
	Gestion déchetterie			61 740,67
	<b>TOTAL DES DEPENSES St Paterne Racan</b>	<b>279 258,96</b>	<b>12 678,87</b>	<b>353 678,50</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>709 110,90</b>	<b>27 915,05</b>	<b>1 076 111,59</b>

## ► Recettes

### • La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)


 Pour financer la collecte des déchets ménagers et assimilés, la CCGR a mis en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est temporairement exonérée.

Elle s'applique au propriétaire et à l'usufuitier du bien. Le Conseil Communautaire vote chaque année le taux de la TEOM ainsi que les éventuelles exonérations. Cette taxe est établie au nom des propriétaires mais peut être répercutée par ces derniers sur les locataires. Son assiette est définie par l'administration fiscale et le comptable du trésor procède à sa perception.

Elle est reversée en totalité à la CCGR de manière à financer le service public d'enlèvement, de traitement des ordures ménagères et d'exploitation des déchetteries communautaires situées sur son territoire.

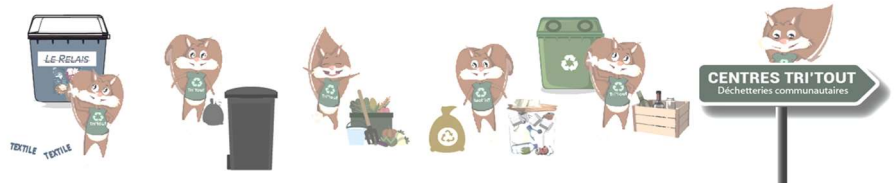
Le montant de la **TEOM 2023** s'élève à **2 468 295 €**.

### • La Redevance Spéciale (RdS)

 La Redevance Spéciale est destinée aux entreprises du Territoire. Elle correspond au paiement, par les producteurs de déchets non domestiques, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets ménagers et assimilés effectuée par la collectivité ou par un prestataire désigné et rémunéré par elle. Le Service rendu est apprécié sur la base du nombre et de la capacité des bacs mis à disposition en tenant compte de la fréquence des collectes et du nombre de semaines d'activité.

Le montant de la **redevance spéciale 2023** s'élève à **167 896,54 € TTC**

<u>Structure privée ou publique</u> Volume bac à ordures ménagères	Tarif 2022 € TTC	Tarif 2023 € TTC
80L à 140L	232,38	244,00
160L à 360L	334,43	351,15
380L à 660L	697,32	732,19
680L à 1000L	1162,21	1220,32
1020L à 2000L		1575,00
2020L à 3000L		2100,00
3020L et plus		2835,00
Maison de retraite de Semblançay	4199,99	4409,99

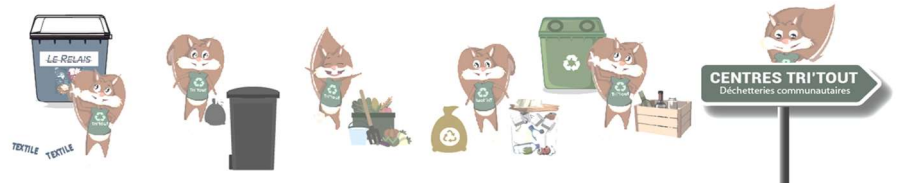


- Les subventions et autres produits


ORGANISMES	MONTANT €
Dépôts Centre Tri'Tout Pernay	724,48
Dépôts Centre Tri'Tout STAR	1 680,89
CITEO	212 800,00
CITEO (papiers)	17 423,02
EcoMobilier (soutien S1)	22 541,21
<b>TOTAL</b>	<b>255 169,60</b>

- Les recettes provenant de la vente des matériaux

MATERIAUX	MONTANT € TTC
Acier (Arcelor)	7 465,31
Alu (Regeal Affimet)	4 714,61
Carton (Suez)	0,00
Carton (PASSENAUD)	8 324,25
Déchets électriques (Ecosystème - OCAD3E)	9 991,25
Plastiques PET (Valorplast)	29 047,21
Plastiques PEHD	
Verre (Vérallia)	25 072,35
Ferraille (Menut)	39 752,73
Cartonnettes (EMR) (REVIPAC)	14 531,91
Papiers JRM (NORSKE)	21 157,29
<b>TOTAL</b>	<b>160 056,91</b>



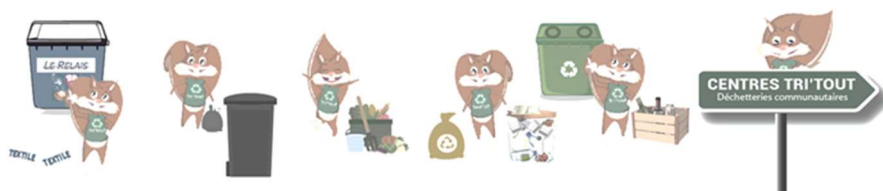
# Le futur

 Les nouvelles exigences réglementaires, notamment issues de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) et de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) sont nombreuses et impactent le service Déchets à différents niveaux :

- ❖ **Baisse de la production de Déchets Ménagers et Assimilés de 15 % d'ici 2030** : Il s'agit d'un véritable enjeu pour les collectivités puisque la prévention doit porter sur l'ensemble des déchets pris en charge par le service public. Or, si l'on constate une baisse de la production d'OMr, les apports en déchèteries croissent. Les collectivités devront mettre en place des actions volontaires pour maîtriser ces tonnages ;
- ❖ **Réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge** :
  - ✓ **Le développement des filières REP** (emballages, papiers graphiques, mobilier, D3E...), pour lesquelles les collectivités ont besoin d'information, d'échanges pour une mise en œuvre efficace ;
  - ✓ **L'harmonisation** progressive des schémas de collecte des collectivités territoriales pour faciliter le geste de tri au quotidien des citoyens ;
  - ✓ **La généralisation de l'Extension des Consignes de Tri** à l'ensemble du territoire national d'ici le 31 décembre 2022 ;
  - ✓ **La généralisation du tri à la source des biodéchets.**

Le modèle technique et économique classique de la gestion des Déchets est questionné et de nouvelles solutions devront émerger pour répondre aux objectifs posés par la LTECV et la loi AGECE ainsi qu'aux enjeux plus globaux de préservation des ressources via le développement de l'économie circulaire. En parallèle, les collectivités font face à un contexte économique contraint :

- ❖ **Hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), sur l'incinération et surtout sur l'enfouissement** : la TGAP passe de 18 €/t enfouie en 2020 à 65 €/t enfouie d'ici 2025.





## Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

### Parmi les mesures rentrées en vigueur au 1er janvier 2023 :

- À partir du 1er janvier, les prospectus publicitaires et catalogues promotionnels sont censés être imprimés sur du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement.
- Les restaurants sont tenus de servir les repas qu'ils proposent dans des assiettes, des gobelets et des récipients réemployables accompagnés de couverts également réemployables.
- Certains produits dont la vente reste autorisée doivent être accompagnés de toutes les instructions d'emploi pertinentes visant à éviter le rejet de microplastiques dans l'environnement, y compris lors de leur fin de vie
- Harmonisation des règles de tri des emballages ménagers : tous les emballages, quel qu'en soit le matériau constitutif, doivent être jetés dans le sac ou bac jaune.
- Obligation de reprise sans frais d'un produit usagé faite à certains distributeurs. Cette reprise s'applique soit lors de l'achat d'un neuf similaire (reprise « un pour un »), soit sans achat (reprise « un pour zéro »). En 2023, cette obligation concerne trois nouveaux types de produits couverts par une filière REP : les jouets ; les articles de sport et de loisirs ; les articles de bricolage et de jardin.
- Création de la REP Pneumatique et produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB)
- Au 1<sup>er</sup> avril 2023 : fin de l'impression systématique (ou le début de l'impression à la demande du client) des tickets de caisse et de carte bancaire, ainsi que des bons d'achat et de réduction.

**Zoom sur le contexte en Indre-et-Loire :** /Indre-et-Loire présente une densité d'installation de traitement OMr faible par rapport aux départements voisins : c'est notamment le cas pour les incinérateurs. Dans un contexte réglementaire qui pousse progressivement les collectivités à privilégier l'incinération par rapport à l'enfouissement, il existe peu d'alternatives « locales », à proximité directe. C'est pourquoi une réflexion a été menée en 2022 et poursuivie en 2023 au niveau départemental par la préfecture et le syndicat Touraine propre afin de définir une stratégie pour les prochaines années.

La SPL « Tri Val de Loir(e) », dont la Communauté de communes est actionnaire a ouvert le centre de tri à Parçay-Meslay en novembre 2023. Le centre a commencé à recevoir progressivement des tonnes en fin d'année 2023.



## Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Depuis la loi NOTRe de 2015, la Région coordonne les actions entreprises par l'ensemble des acteurs concernés par la prévention et la gestion des déchets à l'échelle régionale.

Ce plan concerne toutes les catégories de déchets, hors nucléaire et explosifs. Il comprend notamment :

- Un état des lieux en matière de prévention et gestion des déchets,
- Une prospective à 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produites sur le territoire,
- Des objectifs de prévention, recyclage et valorisation des déchets en lien avec les objectifs nationaux,
- Les actions prévues pour atteindre ces objectifs.



## Construction d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés départemental :

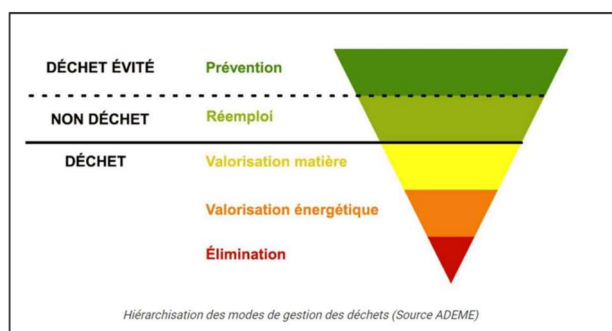
*Il s'agit d'un principe légal : lorsqu'il est question de déchets, la priorité doit être donnée à la **réduction et au réemploi**. Cette logique est régie par la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui est inscrite dans la Code de l'Environnement.*

Afin d'accélérer la réduction des déchets en Indre-et-Loire, Touraine Propre et ses collectivités adhérentes se sont engagées en 2023 dans la rédaction du **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** pour la période 2024-2030.

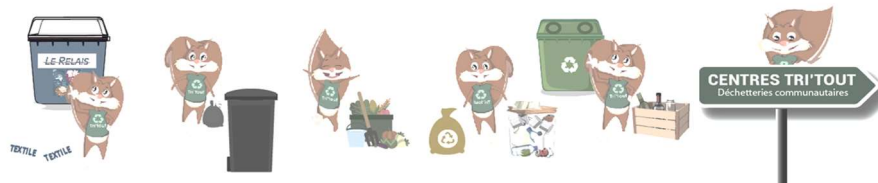
L'objectif de cette feuille de route est aussi simple que motivant : **diminuer de 16 % notre production de déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2022 et 2030**.

Plusieurs tables rondes et réunions de travail ont été réalisées en 2023 avec différents acteurs (collectivités, associations, ...) afin de coconstruire un programme d'action portant sur les 6 thématiques suivantes :

1. **Des actions transversales**
2. **Lutter contre le gaspillage alimentaire**
3. **Réduire nos biodéchets**
4. **Réduire les déchets sauvages**
5. **Donner une seconde vie aux objets**
6. **Montrer l'exemple**



Les membres de la commission d'élaboration du PLPDMA



# LEXIQUE

## CCGR

Communauté de Communes Gâtine-Racan

## CS

Collecte Sélective

## Collecte en C0,5

Collecte une fois toutes les deux semaines

## Collecte en C1

Collecte une fois par semaine

## DMA

Déchets Ménagers Assimilés

## DV

Déchets verts

## ETP

Equivalent Temps Plein

## ISDND

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

## JRM

Journaux, Revues, Magazines

## Multi-Matériaux

Emballages Ménagers et Journaux Magazines en mélange

## OMA

Ordures ménagères et assimilés (OMR + verre + collecte sélective)

## OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

## PAP

Porte à porte

## PAV

Point d'Apport Volontaire

## PdR

Point de Regroupement

## RS

Redevance spéciale

## RSHV

Recyclables Secs Hors Verre : bouteilles et flacons plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, papiers

## RSOM

Recyclables Secs Ordures Ménagères : verre, bouteilles et flacons plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, papiers

## TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

## TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes